COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE du jeudi 04 décembre 2008

Membres de droit :

O. SENECHAL - F. DESPRES

MEMBRES Présents avec voix délibérative :

<u>Collège A</u>: E. DOCHECHE - A. SPIQUEL - C. FOLLET - S. PIECHOWIAK - S. GOUAZE - O. STARZENSKI

<u>Collège B : A-M KRAS - E. PANIER - F. BOUCHART - F. GOICHOT - P. GOUTIN - JM RAVIART</u>

Collège BIATOSS: E. DERUY - A. JOLY - H. MARTIN

Collège Usagers: P. LECOURT - P. BROUCKAERT - C. HOLYCK - M. LEVY - PH PREVOST

Collège des personnalités extérieures : D. BOSSEAUX

Pouvoirs:

 $\underline{\text{Collège A}}: \text{M. BENLOLO-CARABOT à O. STARZENSKI, J-J FABRE à S. PIECHOWIAK, M.}$

HAMROUN à F. GOICHOT

Collège B: A-V HALLOT à E. DERUY

Collège Usagers: N. GAJEWSKI à P. LECOURT, C. CAPANNELLI à P. BROUCKAERT, Q.

MALLET à PH PREVOST, P. KASPERSKI à W. RIERA

Membres invités:

- S. GENIE - B. BOUCHEZ - F. TRUFFERT - JC POPIEUL

- G. TUGORES - A. TALEB HAMED (jusque 17 h)

- V. DEBROUCKER
- P. TONARELLI
- A. FURMANIAK
- F. LAURO

- L. BERNARD (jusque 16 h)

Membre invité excusé :

Monsieur Fabien Thiémé

Monsieur Sénéchal, qui préside le conseil, constate que le quorum est atteint avec 29 membres présents ou représentés sur 40.

Il annonce qu'une séance supplémentaire du conseil aura lieu le jeudi 22 janvier 2009 avec deux points principaux à l'ordre du jour :

- a) les propositions de l'UVHC concernant la masterisation des concours de recrutement de l'enseignement
- b) le schéma directeur du bureau d'aide à l'insertion professionnelle

Le compte rendu du conseil du 09 octobre dernier est ensuite présenté pour approbation.

Monsieur Prévost, vice président étudiant, intervient au nom de Monsieur Goudercourt, pour justifier le vote négatif de ce dernier concernant le projet de création d'un département génie civil à l'IUT, par une remontée anticipée du dossier au Ministère avant la présentation en CEVU.

Cette remarque posée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I. APPEL A PROJET FSDIE

Ce dossier est soutenu par monsieur Pierre Henri Prévost qui reprend les commentaires formulés lors de la réunion de la commission spécifique d'attribution.

Monsieur Sénéchal demande des explications sur le projet N° 13 de l'AEISIV relatif à la rénovation d'un bar et le remplacement de bancs.

Mlle Kasperski, de l'association dont il s'agit, précise que cette rénovation intéressera les apprentis et maitres apprentissage de l'ISIV mais monsieur Sénéchal estime que l'on s'écarte ici de la philosophie générale des projets FSDIE, notamment basée sur le principe de transversalité, ce que confirme le secrétaire général. Mesdames KRAS et SPIQUEL souhaiteraient que cette initiative pour l'accueil des partenaires extérieurs soit reprise dans des structures fonctionnant par pôle (composante, domaine de formation, ou site de formation). Monsieur Brouckaert rejoint également l'idée du pôle d'accueil.

En conclusion, Monsieur Sénéchal propose d'attirer l'attention des membres du conseil d'administration de l'UVHC sur l'absence de transversalité de ce projet.

Cette remarque vaut également pour le projet N° 16 concernant exclusivement des étudiants du master MEDC de l'IAE.

II. LE CALENDRIER DE FERMETURE DE L'UVHC (année universitaire 2009/2010)

Ce calendrier reprend en comparaison le calendrier des vacances scolaires de la zone B. Il n'est pas proposé de fermeture lors des vacances scolaires de Toussaint 2009. Au total, l'Université sera fermée pendant 40 jours.

Adoption à l'unanimité.

III. EVOLUTION DES MODULES D'ACCOMPAGNEMENT TRANSVERSAUX

Olivier Sénéchal présente de nouvelles dispositions relatives à l'acquisition des compétences transversales et additionnelles à l'UVHC, consistant à l'ajout de nouveaux modules d'accompagnement transversaux et à leur prise en considération dans l'attribution d'ECTS au sein des formations. Sur ce dernier point, les propositions consistent plus précisément en application des principes suivants, dans la mesure où ces compétences ne sont pas acquises par l'étudiant par d'autres moyens :

- Affecter systématiquement au moins 2 ECTS aux modules d'accompagnement transversaux,
- En S1, consacrer au moins 6 ECTS sur les 30, à 3 modules d'accompagnement parmi les 4 : CLES, C2i, EEO et SCC
- En S2, consacrer au moins 6 ECTS sur les 30, à 3 modules d'accompagnement parmi les 5 : CLES ou C2i (si échec en S1), EEO, SCC et PPP
- En S4, S5, S6 et S7 : consacrer au moins 2 ECTS sur les 30, à 1 module d'accompagnement parmi les 5 : CLES ou C2i (si échec en S1), EEO, SCC et PPP

Ces modules sont au nombre de 5 actuellement. Deux autres sont envisagés : l'aide à l'internationalisation et la sensibilisation au développement durable.

Monsieur Sénéchal rappelle que les modules transversaux sont des outils que l'UVHC met à la disposition de ses étudiants pour acquérir des compétences fondamentales, et que ces modules sont en développement régulier depuis plusieurs années avec notamment les préparations aux certifications du

CLES et du C2I, et plus récemment un module d'expression écrite et orale. Ces compétences transversales doivent être possédées par tout étudiant diplômé.

Madame KRAS souligne que le caractère transversal contenu dans ces modules apparaît déjà dans les formations dispensées par son institut.

Monsieur Sénéchal répète que les modules transversaux sont des outils parmi d'autres, et que leur usage s'impose si il n'existe pas par ailleurs d'autres moyens de donner l'occasion à nos étudiants d'acquérir les compétences correspondantes.

Madame SPIQUEL relève que le nombre de modules d'accompagnement transversaux est important et que leur intégration dans les maquettes peut devenir rapidement incompatible avec les règles de construction des Unités d'enseignement (UEs majeurs, mineures, optionnelles...).

Monsieur Sénéchal répond qu'il s'agit ici de modules et non d'unités d'enseignement, on peut donc retrouver plusieurs modules d'accompagnement dans une seule et même UE.

Monsieur Tonarelli aborde ensuite le C2I niveau 2.

Le C2I enseignement est actuellement l'exclusivité de l'IUFM mais la masterisation des préparations aux concours de l'enseignement changera peut être la configuration.

La discussion porte ensuite sur les compensations et il est précisé que l'obtention des ECTS associés à ces modules est possible par compensation.

Madame KRAS revient sur les compensations lorsque le contenu du CLES est inclu dans les maquettes pédagogiques et lorsque la certification du CLES n'est pas obtenue.

Monsieur Sénéchal rappelle la différence entre une certification (CLES ou C2i) et l'obtention d'ECTS dans le cadre d'une formation après avoir suivi des modules d'accompagnement préparant ou non à une certification. Si la notion de compensation est admise entre les matières constitutives d'une UE ou entre des UEs, elle est exclue entre les compétences à valider pour obtenir une certification.

Cette distinction se réduit quant il s'agit d'attester de la maîtrise d'une langue étrangère pour délivrer un diplôme, comme le demande notamment l'arrêté de 2002 concernant les masters. Certaines universités considèrent alors qu'il est indispensable d'obtenir la certification CLES pour obtenir le diplôme de master.

Monsieur Raviart rejoint Monsieur Sénéchal sur ce plan avec le niveau licence en langues.

Monsieur Li Crapi précise qu'il est en train de constituer une plaquette développant les attendus du CLES à destination des entreprises. Il précise que cette certification en langue vivante étrangère est fondée sur les recommandations du conseil de l'Europe.

Puis, Monsieur Panier s'interroge sur la synchronisation des calendriers pédagogiques et des calendriers des certifications avec la nécessité de libérer à ce titre le jeudi après-midi. Il est précisé que le pôle Ronzier bénéficiera à la prochaine rentrée d'un centre de ressources en langues.

Messieurs Goichot et Goutin reviennent ensuite sur les problèmes d'emploi du temps et des créneaux à déterminer. Monsieur Goichot fait remarquer que le PPP, le CII, le CLES sont des certifications qui peuvent être obtenues dès la 1ère année d'études. Dans ce registre, Monsieur Bonduelle souhaiterait un peu plus de souplesse dans les références aux différents semestres et préfèrerait la mention globale de « cycle licence ».

L'ensemble des dispositions concernant l'attribution d'ECTS est donc remplacé par conséquent par :

« Dans la mesure où ces compétences ne sont pas acquises par l'étudiant par d'autres moyens, devront figurer dans les parcours de licence au moins 20 ECTS consacrés aux modules d'accompagnement transversaux, sur les 180 ECTS constituant l'intégralité du parcours ».

Le document est ensuite proposé au vote des conseillers :

- 8 abstentions
- 5 votes négatifs
- 16 votes positifs

IV. LE CALENDRIER PEDAGOGIQUE DE LICENCE

Madame KRAS expose les difficultés qu'elle rencontre avec le stage obligatoire de licence 3^{ème} année avec une soutenance en septembre.

Elle souhaiterait que les formations commencent une semaine plus tôt pour un départ en stage plus tôt

Monsieur Sénéchal lui répond que la solution réside dans le modulo autorisé.

Madame Follet fait remarquer que les stages peuvent être gérés si la reprise des cours a lieu début janvier pour les semestres pairs.

Monsieur Bouchez fait part des difficultés qu'il a rencontrées avec les propositions de lauréats de licence pour les bourses au mérite du CROUS avec des résultats d'examen de licence affichés en octobre suite aux stages.

Après ces discussions, le calendrier est soumis au vote des conseillers :

- 3 abstentions
- 4 votes négatifs
- 20 votes positifs

V. LE CALENDRIER DES CERTIFICATIONS

Monsieur Li Crapi explique que le calendrier des certifications CLES n'est pas inclus dans les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Cette certification a intéressé près de 900 candidats en 2007/2008.

A la date de ce jour, 440 candidats se sont déjà inscrits pour la 1ère session du CLES alors que le registre n'est pas encore clôturé.

Monsieur Li Crapi précise aussi qu'il ne dispose pas d'un nombre suffisant de correcteurs pour les épreuves.

Il est donc proposé une semaine spéciale de certification à cause des besoins en professeurs correcteurs et que pour les étudiants puissent se concentrer sur leurs épreuves.

Monsieur Bonduelle demande la raison du changement de date de la 1ère session et pourquoi cette dernière est proposée en novembre-décembre.

La réponse réside dans l'éventuelle attribution de crédits ECTS, annonce Monsieur Sénéchal : le jury de délibération doit disposer des résultats de la certification pour ensuite se prononcer. Monsieur Gouazé fait remarquer que le choix de la 12^{ème} semaine n'est pas idéal.

Monsieur Li Crapi objecte que l'on ne peut pas étaler d'avantage les évaluations sur deux semaines pour une question de banque de sujets qui reste assez limité.

Toutes ces questions n'apportent pas de réponses assez abouties et nécessitent une réflexion plus approfondie. Il n'est donc pas demandé aux membres du CEVU de se prononcer par un vote sur le calendrier des certifications, et ce point sera de nouveau soumis à l'avis du CEVU lors d'une prochaine séance.

VI. LE CALENDRIER PEDAGOGIQUE DES MASTERS

Certaines contraintes d'application du calendrier pédagogique étant différentes en licence et en master, certains membres du CEVU souhaitent procéder à un vote différent de celui porté au calendrier portant sur le niveau licence.

Il en résulte les positions suivantes :

- abstention: 4
- votes négatifs 6
- votes positifs 16

VII. LES CONVENTIONS DE STAGE

Monsieur Desprès, secrétaire général détaille le dossier de convention unique de stage. Il attire l'attention des membres du CEVU sur l'article 6 de cette convention qui reprend les dispositions de la loi de mars 2006 sur l'égalité des chances.

Il est précisé qu'une gratification reste facultative si le stage a une durée inférieure à 3 mois. Cependant, si le stage s'étend sur une durée de plus de 3 mois consécutifs, il y a lieu de verser une gratification dès le 1^{er} jour du stage.

Il est demandé s'il y a possibilité d'adapter cette convention.

Le secrétaire général répond qu'il s'agit en l'occurrence d'une convention cadre et que les annexes de cette dernière peuvent s'appuyer sur les différentes maquettes pédagogiques des instituts et UFR.

Madame Follet intervient sur le sujet de stage qui reste la propriété de l'entreprise. Elle pose ensuite une question sur la validité de cette convention dans les pays étrangers.

Le secrétaire général indique qu'il n'existe pas, pour la circonstance, de réglementation européenne et cette convention n'intéresse que les stages qui se déroulent en France.

Adoption de ce texte à l'unanimité des membres du CEVU.

Ces conventions ne s'appliquent pas aux stages d'enseignement (ajout au CEVU du 22-01-09)

<u>VIII. CONVENTION DE SOUS TRAITANCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE GRETA DES DEUX VALLEES ET UVHC POUR LE DAEU</u>

Monsieur Tonarelli présente le document et indique que le point important est le financement de cette formation par le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais. Il s'agit donc d'une convention de sous-traitance. Adoption à l'unanimité.

IX. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET DES FORMATIONS

Monsieur Sénéchal distribue deux documents et rappelle que cette évaluation est désormais une obligation. Elle prend le relais de la charte EVE.

La mise en œuvre de la démarche globale d'évaluation des formations et des enseignements se déroulera selon les 3 étapes suivantes :

- proposition et validation des questionnaires
- proposition et validation de la méthodologie
- proposition et validation des outils

Cette démarche doit impliquer l'étudiant.

Ces deux questionnaires sont le résultat d'un groupe de travail où toutes les composantes étaient invitées qui s'est réuni à trois reprises.

L'évaluation de la formation concerne l'organisation de cette dernière, la pédagogie, le suivi administratif et l'accompagnement.

L'évaluation de l'enseignement concerne à priori le cours, le TD, le TP d'une matière.

Il est proposé que cette évaluation porte sur une année de formation ou d'enseignement. Monsieur Goutin pose la question de l'évaluation de l'enseignant (par translation) et craint une dérive.

Monsieur Sénéchal lui répond que les documents présentés n'ont aucune raison de servir de base à une évaluation des enseignants.

Madame Truffert s'interroge sur l'exploitation des résultats et le retour de l'information statistique. Monsieur Sénéchal précise qu'en ce jour est seulement proposé un questionnaire et que la méthode d'exploitation sera ensuite abordée, elle nécessitera sans aucun doute une contribution à différents niveaux.

Monsieur Panier est inquiet et s'étonne de la vitesse avec laquelle les documents ici présentés ont été conçus et souligne que les évaluations dont il s'agit représentent un travail conséquent à mener.

Monsieur Sénéchal rappelle que l'évaluation des formations et des enseignements est une obligation qui nous a été rappelée par le ministère en 2006, que dans le contrat 2006-2009 l'UVHC s'est engagée à généraliser la démarche, que des projets lancés dans le cadre de l'Université d'automne dès 2006 ont porté sur ce sujet, et enfin que le groupe de travail à l'origine de ces questionnaires s'étant réuni pour la première fois en mai, on ne peut véritablement pas parler de vitesse excessive.

Monsieur Goichot souhaite distinguer nettement les deux questionnaires et une première lecture indique pour lui que certaines questions sont adaptées simplement à un module et d'autres à un cours.

Madame Spiquel estime que le document d'évaluation des enseignements est utilisable en l'état tant en cours qu'en TD.

Monsieur Sénéchal revient ensuite sur l'ensemble de la démarche qui s'inscrit dans une perspective de qualité globale et que le résultat de l'évaluation doit être partagé.

Un débat s'engage ensuite sur la problématique de murir la réflexion ou de réfléchir davantage voire d'engager une discussion sur ce thème en conseil de composante ou de département.

Après avoir précisé que même s'ils sont validés par le CEVU, les questionnaires pourront encore être améliorés avant leur mise en service, monsieur Sénéchal propose aux membres du CEVU de s'exprimer de manière séparée sur l'évaluation de la formation d'une part et l'évaluation de l'enseignement d'autre part.

Evaluation de la formation :

Votes négatifs : 1Votes positifs : 26

Evaluation de l'enseignement :

Votes négatifs : 11 Votes positifs : 16

X. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS ET LE LYCEE BEAUPRE D'HAUBOURDIN POUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE PRODUCTION INDUSTRIELLE, OPTION DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE PIECES INJECTEES EN PLASTIQUE OU ELASTOMERE

Monsieur Furmaniak de l'IUT explique que cette licence DIPLAST existe maintenant depuis 6 ans et que le lycée Beaupré d'Haubourdin est partenaire et participe à la formation. A ce titre, les étudiants de l'UVHC se déplacent à Haubourdin pour des travaux pratiques en caractérisation des matériaux.

Madame Follet questionne Monsieur Furmaniak sur les obligations des étudiants de l'UVHC qui se déplacent à Haubourdin par leurs propres moyens. Quelles sont les garanties et assurances dont ils disposent et quelle est la prise en compte du coût du déplacement.

Adoption du document à l'unanimité des membres du CEVU après ces remarques avec une interrogation sur les dispositions prises en matière d'assurance et de frais de déplacement et une actualisation de la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

XI. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITE ABDELHAMID IBN BADIS DE MOSTAGANEM, ALGERIE, FACULTE DES SCIENCES ET SCIENCES DE L'INGENIEUR ET DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS

Le dossier est expliqué par Monsieur Lauro, vice président chargé des relations internationales qui indique que ce protocole développe un accord cadre classique. L'objectif étant la progression des co tutelles de thèses.

Le Président de séance regrette que l'enseignant porteur du projet n'ait pu se libérer davantage pour raison de cours qu'il dispense en ce jeudi après-midi. Adoption à l'unanimité.

XII. CONVENTION RELATIVE A LA LABELLISATION D'UNE FORMATION PAR LE POLE <u>I-TRANS</u>

Monsieur Popieul présente cette convention qui reprend 12 formations labellisées en 2007 dont 4 dispensées par l'UVHC.

Monsieur Popieul fait remarquer qu'en terme de communication, lorsqu'il est écrit : « l'établissement s'engage à faire référence au pôle I-Trans », il s'agira de l'UVHC et de l'ENSIAME. Adoption à l'unanimité.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LEVY Mathieu élu étudiant souhaiterait que les documents préparatoires adressés aux conseillers prennent le format PDF. Il souhaiterait également recevoir ces derniers en un seul envoi.
- Monsieur Sénéchal indique que la date retenue par Madame la Présidente pour la journée des imprévus est celle du jeudi 09 avril 2009.
- Monsieur Raviart attire l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité d'une mise à jour du site internet de l'Université en ce qui concerne les futurs recrutements d'enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président de séance Vice Président de l'UVHC

Professeur O. SENECHAL